

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté l'ordonnance suivante :

OCA18 051 – Résolution CA18 09 0169 / Dossier 1180716001

Ordonnance déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 9°).*

Cette ordonnance peut être consultée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT à Montréal, le 15 août 2018.

M^e Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut